

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-214

## A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la demande de l'entreprise STPServices rue de la Gare 62470 CALONNE RICOUART afin de garantir le bon déroulement des travaux d'enfouissement réseaux pour le SIECF rue de la Résistance à WORMHOUT,

### A R R E T E :

**ARTICLE 1 :** la circulation et le stationnement seront interdits rue de la Résistance, rue barrée, sauf riverains, et ce, du 28 octobre au 13 décembre 2024 de 7h à 18h.

**ATTENTION** pour le vendredi 8 novembre au soir, jour du défilé de la Saint Martin, la rue devra être libre et dégagée de tout matériel.

**ARTICLE 2 :** une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise STPServices et notamment la pose de feux tricolores en cas de circulation alternée.

**ARTICLE 3 :** Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise STPServices et prendront fin lors de son retrait.

**ARTICLE 4 :** La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié et transmis à l'entreprise STPServices et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 09/10/2024

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 09/10/2024  
le Maire  
David CALCOEN

